

**PROCES-VERBAL  
DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS  
DU 24 FEVRIER 2012**

ETAIENT PRESENTS :

<b>MEMBRES PERMANENTS</b>	
<b>REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b>	
BOULOGNE Michel	
RAOULT Paul	
SCHEPMAN Jean - Vice-Président	
SIMÉON Gilbert	
<b>REPRESENTANTS DES USAGERS</b>	
BARAS Jean-Marie	
DEMAREST Vincent	
LUCQ Chantal	
<b>REPRESENTANTS DU PERSONNEL</b>	
Représentant titulaire du personnel au Conseil d'Administration	
VERHAEGHE Hubert	
<b>MEMBRES NON PERMANENTS</b>	
<b>REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b>	
EECKHOUDT Patrick	
<b>REPRESENTANTS DES USAGERS</b>	
CELLIEZ Pierre-André	
DECOOL François	
<b>MEMBRES CONSULTATIFS</b>	
THIBAUT Olivier Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	

JS

ETAIENT EXCUSÉS :

<b>MEMBRES PERMANENTS</b>	
<b>REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b>	
CAU Emmanuel	
FLAJOLET André	Mandant à Mr SCHEPMAN Jean, Vice-Président
<b>REPRESENTANTS DES USAGERS</b>	
BRACQ Dominique	
DIDIO Jean-Christophe	Représenté par Mr HUBERT Olivier
LEMAY Patrick - Président	
<b>REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS</b>	
BOUYER Sophie DRAAF NPDC	Représentée par Mr FOUQUART Pascal
LENOIR Daniel Directeur Général de l'ARS Nord Pas-de-Calais	Représenté par Mr THEROUANNE Max
PASCAL Michel DREAL NPDC, Délégué de Bassin Artois-Picardie.	Représenté par Mr PREVOST Olivier
RATEL Christian Directeur régional des finances publiques du Nord-Pas-de-Calais et du département du Nord	Représenté par Mr TACHAU Stéphane

<b>MEMBRES NON PERMANENTS</b>	
<b>REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b>	
BEAUCHAMP Charles	
COTEL Jacques	
DEFLESSELLE Claude	
GAQUERE Raymond	
<b>REPRESENTANTS DES USAGERS</b>	
MORTIER Jacques	
PRUVOT Bernard	

JS

<b>VITSE Michel</b>	
<b>REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS</b>	
<b>BONNY Martine</b> Directrice du Grand port maritime de Dunkerque	
<b>COLCOMBET Yves</b> Directeur du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres	
<b>COURCOL Laurent</b> Directeur interrégional de la mer Manche orientale – mer du Nord	
<b>DÉMARCO François</b> Directeur Général BRGM	Représenté par Mr MOSSMANN Jean-Rémi
<b>LAURENT Annaïck</b> DIRECCTE Nord Pas-de-Calais	Représenté par Mr SANDROCK Yann
<b>PAPINUTTI Marc</b> Directeur Général de Voies Navigables de France	
<b>STUSSI Pierre</b> Secrétaire Général pour les Affaires Régionales NPDC	

<b>REPRESENTANTS DU PERSONNEL</b>	
Représentant suppléant du personnel au Conseil d'Administration	
<b>LALANNE Jean</b>	

<b>MEMBRES CONSULTATIFS</b>	
<b>ANSELME Jean-Pierre</b> Agent Comptable auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	
<b>BAILLY-TURCHI Maud</b> Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	
<b>BUR Dominique</b> Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	
<b>GRISEZ Claire</b> Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	
<b>POHER Hervé</b> Président du Comité de Bassin Artois-Picardie	

JS

05

### LISTE DES MANDATS :

*(Chaque membre peut donner mandat à un autre membre appartenant au collège auquel appartient le mandant. Aucun membre ne peut détenir plus de deux mandats.*

*Les membres du collège de l'Etat et de ses Etablissements publics peuvent se faire suppléer par un membre du service ou de l'organisme auquel ils appartiennent.*

*Le représentant titulaire du personnel de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie peut se faire suppléer par le représentant suppléant du personnel de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.*

*\*En cas d'inapplicabilité exceptionnelle des dispositions normalement applicables aux quorum et mandats, les membres dits « permanents » de la Commission Permanente des Interventions peuvent être suppléés à l'initiative du Président par les membres dits « non permanents » appartenant au même collège qu'eux au Conseil d'Administration et présents en séance, ou leur donner mandat)*

Mandataire	Mandant
<b>Collège des Collectivités Territoriales</b>	
SCHEPMAN Jean	FLAJOLET André
<b>Collège de l'Etat et des Etablissements publics</b>	
FOUQUART Pascal	BOUYER Sophie
PREVOST Olivier	PASCAL Michel
TACHAU Stéphane	RATEL Christian
THEROUANNE Max	LENOIR Daniel

JS

## L'ORDRE DU JOUR ETAIT LE SUIVANT :

### **1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 4 novembre 2011**

### **2 - Communication :**

2.1 - Le Parlement des Jeunes de l'Escaut avec l'association Green Belgium

### **3 - Lutte contre la pollution des activités économiques :**

3.1 - Situation des engagements

3.2 - Lutte contre la pollution des activités économiques (participations financières)

### **4 - Epuration publique :**

4.1 - Participations financières pour la réalisation des ouvrages d'épuration et de gestion des eaux de temps de pluie et la mise en place de l'assainissement non collectif (ligne 911).

4.2 - Participations financières à la mise en place des réseaux d'assainissement (ligne 912).

### **5 - Lutte contre la pollution agricole :**

5.1 - Situation des engagements (ligne 918)

5.2 - Participations financières à la lutte contre les pollutions diffuses (ligne 9182)

5.3 - Participations financières à l'agriculture biologique (ligne 9185)

### **6 - Eau potable :**

6.1 - Situation des engagements

6.2 - Participations financières en faveur de la Protection de la ressource en eau (ligne 923)

6.3 - Accord cadre de coopération entre le BRGM et l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

### **7 - Aménagement des milieux naturels aquatiques :**

7.1 - Situation des engagements (ligne 924)

7.2 - Participations financières en faveur de la gestion intégrée des milieux aquatiques

### **8 - Planification :**

8.1 - Situation des engagements

8.2 - Participations financières en faveur de l'élaboration et du suivi de SAGE

8.3 - Engagement complémentaire pour la mise en œuvre d'un modèle de simulation de la qualité des eaux de surface du bassin Artois-Picardie

JS

OT

### RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
1		Approbation du procès-verbal de la séance du 4 novembre 2011	X				Unanimité
2	12-I-001	LE PARLEMENT DES JEUNES DE L'ESCAUT AVEC L'ASSOCIATION GREEN BELGIUM (INFO .COMM. EDUCATION ENVIRONNEMENT GREEN BELGIUM - n°12540)	X				Unanimité
3	12-A-...	ACTIVITES ECONOMIQUES NON RACCORDEES (n°12463)		X		X	Unanimité.  MODIFICATION DE LA DELIBERATION :  Dossier 13866 SICAL Lumbres : rétablir l'avance remboursable (182 600 €) et modifier l'ensemble des chiffres en conséquence sur la délibération : <b>création pour ce dossier d'une délibération spécifique CPI : 12-I-012*</b> .  La délibération présentée au CA ne comporte plus que le dossier 13858 Société d'exploitation Maurice Bontemps.
	12-I-012	* ACTIVITES ECONOMIQUES NON RACCORDEES - SICAL	X				Unanimité.
4	12-I-002	STATIONS D'EPURATION (DES COLLECTIVITES - n°12476)	X				Unanimité.

05  
51

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
5	12-I-003	RESEAUX D'ASSAINISSEMENT (n° 12488)	X				Unanimité.
	12-I-004	POLLUTIONS DIFFUSES (n°12428)	X				Unanimité.
	12-I-005	REFUS DE PARTICIPATION FINANCIERE A LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA SOMME POUR UNE ACTION D'ANIMATION RELATIVE AU PLAN VEGETAL ENVIRONNEMENT (n°12491)	X				Unanimité.
	12-I-006*	REFUS DE PARTICIPATIONS FINANCIERES A LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE REGION NORD PAS-DE-CALAIS POUR DES ACTIONS D'ANIMATION RELATIVES AUX ORQUE DE GUINES ET NORD AUDOMAROIS (n°12493)	X			X	Dossier ORQUE Nord Audomarois différé à la CPI du 25 mai 2012 en attente du dossier de la collectivité.  Refus maintenu sur le dossier de l'ORQUE de Guines *.  Délibération modifiée en conséquence.
	12-I-007	REFUS DE PARTICIPATION FINANCIERE A LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L' AISNE POUR UNE ACTION D'ANIMATION RELATIVE A UN RESEAU DE FERMES DE DEMONSTRATION (n°12490)	X				Unanimité.
	12-A-...	POLLUTIONS DIFFUSES (n°12442)			X		Unanimité.
	12-I-008	(SOUTIEN A L') AGRICULTURE BIOLOGIQUE (n°12411)	X				Unanimité.
6	12-I-009	PROTECTION DE LA RESSOURCE EAUX SOUTERAINES (n°12423)	X				Unanimité.
	6.3.	12-A-... ACCORD CADRE DE COOPERATION ENTRE LE BRGM ET L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE				x	Unanimité.  Délibération à rédiger pour le CA.
7	12-I-010	GESTION INTEGREE DES MILIEUX AQUATIQUES (n°12480)	X				Unanimité.

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
8	12-I-011  12-A-...	<b>ELABORATION ET DE SUIVI DE SAGE (n°12460)</b>  Engagement complémentaire pour la mise en œuvre d'un modèle de simulation de la qualité des eaux de surface du bassin Artois-Picardie –  <b>SUIVI DES SDAGE UNIVERSITE DE LIEGE (n°12554)</b>	X	X			Unanimité. Délégation transformée de CA en CPI. Unanimité. Montant à vérifier : 31 460 €.

55

55

## OUVERTURE DE SEANCE

**Monsieur le Vice-Président Jean SCHEPMAN** ouvre la séance à 9 H 45.

Il excuse **Monsieur LEMAY**, Président de la commission, actuellement en convalescence suite à une méningite.

L'ensemble de la commission se joint au Vice-Président pour lui souhaiter un prompt rétablissement.

### 1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2011

**Monsieur le Vice-Président SCHEPMAN** demande si des remarques sont à formuler concernant la rédaction du procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 4 novembre 2011.

Aucune remarque.

*Le procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 4 novembre 2011 est adopté à l'unanimité.*

**Monsieur DEMAREST** explique qu'il est intervenu lors de la Commission Permanente des Interventions du 4 novembre 2011 afin que soit communiqué l'état d'avancement des plans d'actions sur les captages d'eau potable Grenelle.

Il lui a été alors expliqué que les éléments d'information seraient prochainement présentés en instance.

**Monsieur DEMAREST** demande si cette présentation est possible.

→ **Monsieur VALIN** explique que ce point d'analyse pourra être présenté lors de la prochaine Commission Permanente des Interventions du 25 mai 2012.

Il explique qu'aucun plan d'actions de captage Grenelle n'est actuellement abouti.

Les 3 plans d'actions de captages Grenelle les plus avancés sont ceux d'Airon Saint Vaast, de Lille Sud et d'Esquerchin pour lesquels les discussions sont encore en cours.

→ **Monsieur DEMAREST** évoque également le captage Grenelle de Caix dont le plan d'action arrive à un stade d'avancement significatif.

→ **Monsieur THIBAUT** souligne l'intérêt de fixer désormais des mesures sur les captages Grenelle après cette première phase de réflexion.

Il confirme que l'état d'avancement demandé par **Monsieur DEMAREST** pourra être en effet présenté à la prochaine commission en espérant que les discussions avec le monde agricole et les collectivités auront permis de valider les premiers plans d'actions.

SS

05

## 2 - COMMUNICATION

**Madame DERICQ**, en référence au point n°2 du dossier de séance, présente la demande de participation financière de l'association Green Belgium dans le cadre d'un projet d'action et d'implication pour la poursuite du renforcement du Parlement des Jeunes de l'Escaut.

La demande de participation financière demandée à l'Agence est de 105 781 € pour 3 ans.

Green Belgium est le seul autre partenaire financier.

### Budget détaillé TTC en euros dans le cadre du projet

2012/ 2013/ 2014	73 100	65 800	72 662
Contribution AEAP	36 550	32 900	36 331
Contribution GREEN	36 550	32 900	36 331

**Monsieur THIBAUT** précise les différents niveaux de Parlements des Jeunes :

- Parlement des Jeunes du Bassin Artois-Picardie,
- Parlement des Jeunes de l'Escaut,
- Parlement Mondial de la Jeunesse pour l'Eau : nouvelle instance en cours de création sur l'initiative de l'Agence rassemblant 80 jeunes de 71 pays. Ces jeunes feront porter leur voix lors du Forum Mondial de l'Eau de mars 2012 à Marseille après une semaine de préparation à Aix-en Provence.

**Monsieur THIBAUT** invite les membres de la commission à consulter les documents remis sur table présentant les programmes détaillés du PMJE dans le cadre du Forum Mondial de Marseille.

**Monsieur DEMAREST** demande si une structure équivalente à l'Agence de l'Eau Artois-Picardie existe en Belgique et aux Pays Bas sur le District de l'Escaut pour participer également financièrement au fonctionnement du Parlement des Jeunes de l'Escaut

→ **Monsieur THIBAUT** explique que le système de gestion de l'eau dans ces deux pays est différent : il n'existe pas d' « Agence de l'Eau » en tant que telle.

**Monsieur FOUQUART** évoque l'organisation des élections du Parlement des jeunes de l'Escaut via internet.

Il demande comment les candidatures émergeront.

→ **Madame DERICQ** explique que l'organisation de ces élections via internet fera partie du travail de l'association Green Belgium.

Elle précise que dans la formule précédente du Parlement des jeunes de l'Escaut, des candidatures de jeunes qui siégeaient déjà dans des parlements avaient été récupérées : c'est le cas notamment de jeunes qui siégeaient par ailleurs au sein du Parlement des jeunes du Bassin Artois-Picardie.

Cependant il s'est avéré que siéger dans deux instances à la fois était lourd pour les jeunes.

C'est pourquoi la nouvelle formule d'élections du Parlement des jeunes de l'Escaut s'organisera via les réseaux sociaux d'internet (Facebook) et via les projets qui ont déjà été menés par Green Belgium et par l'Agence de l'Eau.

Des messages seront envoyés aux jeunes qui ont déjà un intérêt pour l'eau.

Toutes les informations seront capitalisées sur le site internet de Green Belgium.

**Monsieur le Vice-Président SCHEPMAN** explique qu'il connaît actuellement au sein du PMJE (Parlement Mondial des Jeunes pour l'Eau) des jeunes impliqués dans la dynamique eau depuis plus de 6 ans et qu'il a déjà rencontrés à cette occasion (jeunes bulgares, russes...).

Il souligne leur grande implication jusqu'au point actuellement d'être présents au sein d'un réseau mondial très organisé.

**Monsieur HUBERT** demande si l'Agence de l'Eau a d'autres partenariats extra-territoriaux.

→ **Monsieur THIBAUT** explique que l'Agence est déjà partenaire avec Green Belgium depuis plus de trois ans

→ **Madame DERICQ** précise que l'Agence s'entoure d'associations d'éducation au développement durable reconnues avant tout pour leurs compétences : c'est le cas de Green Belgium ou encore de l'association Solidarité Eau Europe basée à Strasbourg. Il s'avère que ces associations sont plutôt locales.

**Monsieur le Vice-Président SCHEPMAN** demande si d'autres remarques sont à exprimer sur ce dossier présenté à adoption de la CPI.

Aucune remarque.

Il procède au vote de la délibération correspondante.

**La délibération «INFO .COMM. EDUCATION ENVIRONNEMENT GREEN BELGIUM» n°12-I-001 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.**

**Monsieur DEMAREST** explique que dans le cadre des discussions en réunions COPIL, ORQUE et captages Grenelle, un volet éducation existe.

Il explique que les collectivités lors de ces réunions n'avaient pas connaissance que l'Agence disposait d'un service communication et d'outils intéressants pour des actions envers la jeunesse.

Il demande s'il est possible d'y avoir recours.

→ **Monsieur THIBAUT** explique la politique de communication de l'Agence vis-à-vis de la jeunesse.

Il rappelle tout d'abord que l'Agence entretient des actions fortes en direction des écoles.

Elle dispose d'une politique spécifique vis-à-vis du monde scolaire liée à l'éducation dans le domaine de l'eau en partenariat avec le Rectorat.

Des sessions sont ainsi organisées avec le Rectorat : près de 40 000 € sont consacrés par l'Agence chaque année pour des projets spécifiques de soutien d'école (soit environ 800€ par projet).

L'Agence développe également une politique de partenariat jeunesse via le Parlement des jeunes et vise à élargir son action aux jeunes liés au domaine associatif et ayant des projets dans le domaine de l'eau.

Elle développe aussi une politique partenariale sous appel à projets en cours sur les thèmes de sensibilisation à l'eau (via le site internet de l'Agence) : la date limite de réponse à l'appel à projets est fixée à fin mars.

Enfin, l'Agence a sur des secteurs spécifiques, dont le monde agricole, des opérations ponctuelles pour des sujets particuliers.

L'Agence s'attache à développer et à rendre lisible sa politique de communication vis-à-vis des partenaires potentiels notamment au travers de son site internet.

Elle a pour objectif de bien cibler les partenaires potentiels qui sont avant tout des intermédiaires à la communication vers le grand public.

### 3 - LUTTE CONTRE LA POLLUTION DES ACTIVITES ECONOMIQUES

Monsieur VERHAEGHE, en référence au point n°3 du dossier de séance, présente la situation des engagements de la ligne « activités économiques » et les demandes de participations financières soumises à décision ou avis de la Commission.

#### 3.1 - SITUATION DES ENGAGEMENTS

La dotation 2012 de la ligne 913 « activités économiques » est de 11,5 M€ répartie :

- pour 9,2 M€ sur les activités économiques non raccordées (sous ligne 9130),
- pour 2 M€ sur les activités raccordées (sous ligne 9131),
- pour 0,3 M€ sur les sites pollués (sous ligne 9135).

6,223 M€ ont déjà été engagés sur la sous ligne 9130 par décision du directeur au 18 janvier 2012 pour la deuxième partie du dossier Tioxide.

Deux dossiers sont présentés à la Commission sur la sous ligne 9130 pour un montant total de participations financières de l'Agence de 450 800 €.

Il restera à engager 2 526 200 € sur la sous ligne 9130.

JS

### 3.2 - LUTTE CONTRE LA POLLUTION DES ACTIVITES ECONOMIQUES (PARTICIPATIONS FINANCIERES)

**Monsieur VERHAEGHE** présente les deux dossiers de travaux de lutte contre la pollution en référence au point n°3.2. du dossier de séance.

- Dossier n°13858 Société d'exploitation Maurice Bontemps – Villers Outreaux – 59 (Participation financière de l'Agence : 218 400 €),
- Dossier n°13866 SICAL – Lumbres – 62 (Participation financière de l'Agence : 232 400 €).

Concernant le dossier n°13866 SICAL Lumbres, la Commission Permanente des Interventions délibère en faveur du rétablissement de l'avance remboursable (182 600 €) : le dossier est adopté directement par la Commission.

La délibération présentée au CA ne comporte que le dossier 13858 Société d'exploitation Maurice Bontemps.

**Le dossier de la Société d'exploitation Maurice Bontemps présenté pour avis de la CPI et décision du CA fait l'objet d'une présentation détaillée en annexe point n°2.2. « Délibérations soumises à décision du Conseil d'Administration ».**

#### Dossier n°13866 SICAL - Lumbres :

**Monsieur CELLIEZ** indique avoir déjà attiré l'attention sur l'effet des avances remboursables créant une manne assez conséquente. Il s'interroge sur le fait de transformer l'avance en subvention (subvention de 13,75 % soit 45 650€) pour le dossier SICAL.

→ **Monsieur VALIN** explique que l'industriel a formulé la demande de transformation de l'avance remboursable en subvention étant donné qu'il a de la trésorerie.

La délibération de programme de l'Agence offrant cette possibilité, il a été proposé cet aménagement en dérogation pour le Conseil d'Administration.

Si cet aménagement n'est pas accepté, la consommation de la sous ligne 9130 de l'Agence sera plus importante et aura pour conséquence de mettre en place une sélection plus sévère des dossiers d'ici fin d'année.

→ **Monsieur MARIEN** tient à préciser que la solution de l'avance remboursable crée un retour d'argent à l'Agence dans les 8 ans qui suivent.

Il confirme que des tensions existent sur les lignes de programme mais que par ailleurs l'avance remboursable sert aussi à l'Agence à se refinancer à terme.

**Monsieur EECKHOUDT** fait remarquer que deux solutions se présentent :

- récupération des fonds grâce à l'avance remboursable,
- versement d'une subvention « à fonds perdus ».

Il précise que la société SICAL a un bon retour sur investissements car elle réalise des économies

d'eau.

Elle a par ailleurs une trésorerie saine.

Monsieur EECKHOUDT s'exprime en conséquence favorablement à l'application d'une avance remboursable au lieu de la subvention proposée.

**Monsieur VERHAEGHE** précise que le retour sur investissement est calculé systématiquement dans le cadre des participations financières de l'Agence (bilan coûts / bénéfices sur 5 années).

**Monsieur CELLIEZ** demande si l'Agence est bien en capacité financière d'accorder l'avance remboursable au lieu de la subvention.

→ **Monsieur THIBAUT** confirme que l'Agence est techniquement en capacité d'accorder l'avance remboursable. En revanche, il est clair que la sous ligne 9130 sera en situation de tension plus importante et aura pour conséquence une sélectivité des dossiers plus sévère en fin d'année.

Il rappelle que sur le budget global de l'Agence, 20% représente des retours d'avances.

**Les membres de la Commission Permanente des Interventions du 24 février 2012 s'expriment à l'unanimité contre la transformation de l'avance remboursable en subvention concernant le dossier SICAL. Le dossier n'est donc plus dérogatoire avec présentation du Conseil d'Administration et est voté directement par la Commission Permanente des Interventions.**

En conséquence, la participation financière de l'Agence initialement proposée de 95 450 € (Avance convertible de 15% soit 49 800 € et Subvention dérogatoire de 13,75 % soit 45 650 €) est remplacée par une participation financière de l'Agence de 232 400 € (Avance convertible de 15% soit 49 800 € et Avance Remboursable en 10 ans après 1 an de différé de 55% soit 182 600 €).

Monsieur le Vice-Président SCHEPMAN procède au vote des délibérations correspondantes.

**La délibération «ACTIVITES ECONOMIQUES NON RACCORDEES - SICAL» n°12-I-012 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.**

**La délibération «ACTIVITES ECONOMIQUES NON RACCORDEES – SOCIETE D'EXPLOITATION MAURICE BONTEMPS» n°12-A -... reçoit l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Permanente des Interventions.**

JS

OT

## 4 - EPURATION PUBLIQUE

### 4.1 - PARTICIPATIONS FINANCIERES POUR LA REALISATION DES OUVRAGES D'EPURATION ET DE GESTION DES EAUX DE TEMPS DE PLUIE ET LA MISE EN PLACE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (LIGNE 911)

**Monsieur VALIN**, en référence au point n°4.1. du dossier de séance, présente la situation des engagements de la ligne 911 « ouvrages d'épuration » et la demande de participation financière soumise à décision de la Commission.

#### 1) Situation des engagements :

La dotation 2012 de la ligne 911 « installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées » est de 16 M€ répartie :

- pour 8 M€ sur les eaux pluviales (sous ligne 9115),
- pour 6 M€ sur les ouvrages d'épuration (sous ligne 9110),
- pour 2 M€ sur l'Assainissement Non Collectif (sous ligne 9113).

0,980 M€ ont déjà été engagés sur la ligne 911 dont 0,067 M€ sur la sous ligne 9110 ouvrages d'épuration par décision du directeur.

La sous ligne 9115 « eaux pluviales » a un taux d'engagement faible de 0,6% comme prévisible en ce début d'année (l'essentiel des dossiers étant liés aux PPC n'a pas encore été présenté).

La sous ligne 9113 « assainissement non collectif » a quant à elle déjà un taux d'engagement très élevé de 43% pour ce début d'année (les dossiers sont gérés également au travers des PPC. On peut s'attendre pour cette sous ligne à une forte tension en fin d'année).

Un dossier est présenté à la Commission sur la sous ligne 9110 pour un montant total de participation financière de l'Agence de 1 546 025 €.

Il s'agit du dossier référence n°13 870 de la communauté d'agglomération de Maubeuge Val de Sambre.

Il restera à engager 13,474 M€ sur la ligne 911 dont 4,387 M€ sur la sous ligne 9110.

#### 2) Dossier n°13 870 de la communauté d'agglomération de Maubeuge Val de Sambre :

**Monsieur KARPINSKI** présente le dossier de réhabilitation et mise aux normes de la station d'épuration de Jeumont en référence à la présentation détaillée du point 4.1. du dossier de séance.

La participation financière de l'Agence pour ce dossier s'élève à 1 546 025 € (Subvention de 25% soit 594 625 € et Avance en 20 ans après 1 an de différé de 40% soit 951 400 €).

**Monsieur le Vice-Président SCHEPMAN** demande si des remarques sont à exprimer sur ce dossier présenté à adoption de la CPI.

Aucune remarque.

Il procède au vote de la délibération correspondante.

**La délibération «STATIONS D'EPURATION DES COLLECTIVITES» n°12-I-002 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.**

#### **4.2 - PARTICIPATIONS FINANCIERES A LA MISE EN PLACE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT (LIGNE 912)**

**Monsieur VALIN**, en référence au point n°4.2. du dossier de séance, présente la situation des engagements de la ligne 912 et les deux demandes de participations financières soumises à décision de la Commission.

1) Situation des engagements :

La dotation 2012 de la ligne 912 est de 39,723 M€ répartie :

- pour 6,4 M€ sur le raccordement au réseau public d'assainissement (sous ligne 9123),
- pour 33,323 M€ sur les réseaux d'assainissement (sous ligne 9120).

Monsieur VALIN précise que la sous ligne 9123 « raccordement au réseau public d'assainissement » fait l'objet d'engagements par décision du directeur. La sous ligne connaît déjà une forte consommation puisque son taux d'engagement est de 66% dès ce début d'année.

Il sera nécessaire de gérer de près cette sous ligne en cohérence avec les collectivités dans le cadre des PPC.

Concernant la sous ligne 9120 « réseaux d'assainissement » (taux d'engagement de 1,5%), deux dossiers sont présentés à la décision de la Commission Permanente des Interventions.

Il restera sur la ligne 912 à engager 36,417 M€.

2) Dossiers n° 13881 du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Avre et Luce et Dossier n° 86315 de la commune de Proyart :

Monsieur VALIN explique que les deux dossiers présentés concernent des collectivités du département de la Somme.

Il s'agit d'opérations classiques d'extension de réseau.

Les participations financières de l'Agence s'élèvent pour ces deux dossiers à un montant total de 391 020 € :

- pour le dossier du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Avre et Luce : Subvention Solidarité Urbain/Rural de 20% soit 83 220 €, Avance de 30% soit 124 830 €, Subvention de 20% soit 83 220 €),

JU  
07

- pour le dossier de la commune de Proyart : Subvention Solidarité Urbain/Rural de 20% soit 28 500€, Avance de 30% soit 42 750 €, Subvention de 20% soit 28 500 €).

Monsieur le Vice-Président SCHEPMAN demande si des remarques sont à exprimer sur ces dossiers présentés à adoption de la CPI.

Aucune remarque.

Il procède au vote de la délibération correspondante.

**La délibération «RESEAUX D'ASSAINISSEMENT» n°12-I-003 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.**

En réponse à Monsieur RAOULT, Monsieur THIBAUT précise que comme il a été annoncé en Commission Permanente Programme et lors de la préparation du Xème Programme d'Intervention une tension s'exerce particulièrement sur la consommation de deux sous lignes :

- sur la sous ligne 9113 « assainissement non collectif » où le système évolue assez fortement comme souhaité mais reste maîtrisé. La montée en puissance sera prise en compte dans le cadre du Xème Programme d'Intervention pour accompagner l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif au même niveau.
- sur la sous ligne 9123 « raccordement au réseau public d'assainissement » où la politique évolue depuis un certain nombre d'années de façon irrégulière. En ce début d'année, la consommation est forte et le système est difficilement maîtrisable puisque la demande provient directement des particuliers. La tendance semble approcher une consommation 2012 qui serait au-dessus de 10 M€ (plus de 10M€ consommés en 2011 ayant nécessité un abondement de la ligne à partir de la ligne réseaux). La problématique est à gérer pour cette année et sera à intégrer également dans le Xème Programme d'Intervention pour rendre le système maîtrisable.

Pour rendre le système plus maîtrisable, les options sont :

- o la baisse du forfait accordé (actuellement de 1000 € pour le raccordement aux réseaux accordé aux particuliers),
- o différencier les anciens (obligation déjà existante) et nouveaux réseaux (effort à réaliser),
- o des solutions intermédiaires entre les deux premières options.

Monsieur RAOULT confirme le danger d'un système à « guichet ouvert » difficilement maîtrisable et risquant de créer des désagréments politiques auprès des particuliers et récriminations d'élus.

Il indique qu'il faut au contraire partir d'une enveloppe financière bien définie pour les réseaux en construction puis déterminer des critères pertinents qui vont permettre de consommer le montant alloué.

Monsieur RAOULT souligne que la situation est urgente sur cette ligne raccordement au réseau public d'assainissement.

→ **Monsieur THIBAUT** indique que les dernières années de programme sont traditionnellement des années tendues (effets d'aubaine créant des augmentations de demandes avant le passage au nouveau programme).

La problématique est en effet un sujet de discussion à venir.

## 5 - LUTTE CONTRE LA POLLUTION AGRICOLE

**Monsieur LABRUNE**, en référence au point n°5 du dossier de séance, présente la situation des engagements de la ligne 918 « lutte contre la pollution agricole » et les demandes de participations financières soumises à décision ou avis de la Commission.

### 5.1 - SITUATION DES ENGAGEMENTS

La dotation 2012 de la ligne 918 « lutte contre la pollution agricole » est de 9 M€ (hors contribution écophyto) répartie principalement :

- pour 7,9 M€ sur les pollutions diffuses (sous ligne 9182),
- pour 1 M€ sur le Plan Végétal Environnement (sous ligne 9183),
- pour 0,1 M€ sur le soutien à l'agriculture biologique (sous ligne 9185).

Concernant la sous ligne 9183 relative au PVE, aucune demande de participation financière n'est présentée à la CPI du 24 février 2012.

Monsieur LABRUNE rappelle qu'il a été décidé en 2011 de répartir à parts égales la dotation PVE entre Nord Pas-de-Calais et Picardie (500 000 € pour chaque région).

Les dossiers PVE seront déposés pour le Nord Pas-de-Calais en mars / avril 2012 et en septembre 2012 pour la Picardie.

Des engagements ont déjà été réalisés sur cette sous ligne PVE à hauteur de 195 000 € par décision du Directeur pour répondre à une demande de la Chambre d'Agriculture de la Somme pour des dossiers relevant de la priorité 2 de la délibération programme et déposés en 2011.

Concernant la sous ligne 9182 « pollutions diffuses », quelques engagements ont déjà été réalisés pour solder le reliquat de dossiers PEA 2011.

5 dossiers sont présentés à la décision de la Commission pour un montant total de participations financières de l'Agence de 277 824 € et 2 dossiers sont présentés à l'avis de la Commission pour un montant total de 36 394 €.

Concernant la sous ligne 9185 « soutien à l'agriculture biologique », un dossier est présenté à la décision de la Commission pour un montant de participation financière de 68 602 €.

Il restera à engager 7,408 M€ sur la sous ligne 9182 « pollutions diffuses » et 0,032 M€ sur la sous ligne 9185 « soutien à l'agriculture biologique ».

**5.2 - PARTICIPATIONS FINANCIERES A LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS  
DIFFUSES (LIGNE 9182)**

Monsieur LABRUNE présente les 5 dossiers soumis à décision et les 2 dossiers présentés pour avis de la Commission concernant la lutte contre les pollutions diffuses en référence au point n° 5.2. du dossier de séance.

**Les 5 dossiers présentés pour décision de la CPI :**

maître d'ouvrage	objet	montant	participation		
			type	taux	montant
Communauté d'Agglomération d'Hénin Carvin	Programme expérimental d'actions et d'essais chez cinq agriculteurs (nitrates)	24 900	S	70	17 430 €
Communauté d'Agglomération d'Hénin Carvin	Réalisation de 80 diagnostics individuels d'exploitation agricole (ORQUE Escrebieux)	95 300	S	80	76 240 €
Chambre d'Agriculture de Région Nord Pas-de-Calais	Mise en œuvre d'actions relevant de l'Axe 1 « Animation eau et agriculture 2012 » de la convention cadre 2009-2012 entre les chambres d'agriculture du bassin et l'Agence	178 255	S	70	124 778 €
Chambre d'Agriculture de l'Aisne	Mise en œuvre d'actions relevant de l'Axe 1 « Animation eau et agriculture 2012 » de la convention cadre 2009-2012 entre les chambres d'agriculture du bassin et l'Agence	49 543	S	70	34 680 €
Chambre d'Agriculture de la Somme	Mise en œuvre d'actions relevant de l'Axe 1 « Animation eau et agriculture 2012 » de la convention cadre 2009-2012 entre les chambres d'agriculture du bassin et l'Agence	35 280	S	70	24 696 €
<b>Total PF présentées</b>					<b>277 824 €</b>

Montant total de participations financières de l'Agence pour les 5 dossiers : 277 824 €.

Monsieur le Vice-Président SCHEPMAN demande si des remarques sont à exprimer sur ces dossiers présentés à adoption de la CPI.

→ Monsieur CELLIEZ fait remarquer que la note de présentation fait état (page 11) du report de la réalisation des enquêtes dans le cadre de l'Observatoire des pratiques agricoles concernant le dossier

de la Chambre d'Agriculture de la Somme.

La note de présentation précise que « le comité de pilotage du 9 janvier 2012 a décidé que les données concernant les campagnes 2011 et 2012 seraient collectées au cours d'une seule et même enquête début 2013. La réalisation de ces enquêtes fera donc l'objet d'une demande de financement dans le volet animation 2013 ».

Monsieur CELLIEZ considère qu'il est dommage que soit encore reporté l'Observatoire des pratiques agricoles alors qu'il représente un outil très intéressant pour les agriculteurs.

→ Monsieur THIBAUT explique qu'il s'agit d'une mesure de gestion consistant à regrouper deux enquêtes relatives à l'Observatoire des pratiques agricoles.

Trois années d'enquêtes ont déjà été réalisées sur l'Observatoire des pratiques agricoles.

Il ajoute que l'Observatoire des pratiques agricoles montre que les résultats d'une année ne sont pas interprétables en tant que tels contrairement à l'analyse des évolutions.

Monsieur le Vice-Président SCHEPMAN procède au vote de la délibération correspondante.

***La délibération «POLLUTIONS DIFFUSES» n°12-I-004 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.***

Monsieur LABRUNE présente également, concernant la ligne pollutions diffuses, des refus de participations financières soumis à décision de la CPI :

- Refus de participation financière à la Chambre d'Agriculture de la Somme pour une action d'animation relative au Plan Végétal Environnement,
  - o Motif du refus : Action finançable directement aux agriculteurs dans le cadre du PVE.
- Refus de participations financières à la Chambre d'Agriculture de la Région Nord Pas-de-Calais pour des Actions d'animation relatives aux ORQUE (Opérations de Reconquête de la QUALITÉ de l'Eau) de Guines et Nord Audomarois,
  - o Motif du refus : demandes à présenter par les collectivités maîtres d'ouvrage.
- Refus de participation financière à la Chambre d'Agriculture de l'Aisne pour une action d'animation relative à un réseau de fermes de démonstration.
  - o Motif du refus : Action qui relève du Plan Ecophyto 2018.

Concernant le Refus de participations financières à la Chambre d'Agriculture de la Région Nord Pas-de-Calais pour des Actions d'animation relatives aux ORQUE (Opérations de Reconquête de la QUALITÉ de l'Eau) de Guines et Nord Audomarois :

Monsieur DEMAREST demande à ce que l'ORQUE de l'Audomarois ne fasse pas l'objet d'un refus de participation financière mais d'un report à la prochaine CPI du 25 mai 2012 en attente du dossier de la Collectivité.

→ Monsieur LABRUNE confirme que la collectivité porteuse du dossier sera la Communauté

d'Agglomération de Saint Omer.

Elle doit consolider son dossier en prévoyant la réalisation de diagnostics jusqu'à maintenant pris en charge directement par dérogation par la Chambre d'Agriculture Nord Pas-de-Calais dans le cadre de la convention avec l'Agence.

→ **Monsieur THIBAUT** souligne que le principe de prise en charge des diagnostics par la collectivité est important pour l'Agence et c'est pourquoi sa position est ferme à ce sujet.

La collectivité doit prendre la responsabilité de protection de ses captages étant donné qu'elle détient les compétences et obligations requises.

Concernant le dossier de l'ORQUE de l'Audomarois, la demande devra donc être présentée par la Communauté d'Agglomération de Saint Omer pour la prochaine Commission Permanente des Interventions du 25 mai 2012.

→ **Monsieur VALIN** explique que les services de l'Agence travailleront d'ici là avec les services de la communauté d'Agglomération de Saint Omer pour voir comment il est possible techniquement et juridiquement qu'elle prenne en charge ce dossier diagnostics de l'ORQUE Audomarois (La Collectivité a en effet lancé un appel d'offres pour d'autres prestations n'incluant pas ces diagnostics pour l'année 2011-2012).

Le dossier peut être différé à la Commission Permanente des Interventions du 25 mai 2012.

**La Commission Permanente des Interventions du 24 février 2012 s'exprime favorablement à l'unanimité pour le report du dossier de l'ORQUE Nord Audomarois pour la prochaine Commission Permanente des Interventions du 25 mai 2012.**

**La Délibération est modifiée en conséquence.**

**Le refus de participation financière est maintenu concernant l'ORQUE de Guines.**

**Monsieur RAOULT** rappelle que le budget de l'Agence est contraint et que chacun doit « faire des sacrifices » même les agriculteurs.

Le budget doit être maîtrisé. Il rappelle par ailleurs les contrôles de la Cour des Comptes qui ont fait remarquer que les dépenses de l'Agence vis-à-vis de l'Agriculture n'étaient pas toujours d'une efficacité évidente au niveau environnemental.

Il faut donc être sûr que les actions de protection de champs captants soient bien ciblées avec une efficacité territoriale concrète.

Ces actions doivent être menées en lien avec les agriculteurs et les collectivités locales concernées.

→ **Monsieur DEMAREST** confirme que les responsables agricoles ont conscience des contraintes budgétaires (imposant des priorités) et des objectifs environnementaux à atteindre tout en gérant la pression importante de leurs agriculteurs.

Il souligne d'ailleurs que les représentants agricoles n'ont pas contesté les refus de participations présentés.

En revanche, ils ont attiré l'attention sur le cas particulier de l'ORQUE Nord Audomarois.

**Monsieur le Vice-Président SCHEPMAN** procède au vote des délibérations de refus de participations financières correspondantes.

*La délibération*

**«REFUS DE PARTICIPATION FINANCIERE A LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA SOMME POUR UNE ACTION D'ANIMATION RELATIVE AU PLAN VEGETAL ENVIRONNEMENT» n°12-I-005**

*est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.*

*La délibération*

**«REFUS DE PARTICIPATIONS FINANCIERES A LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE REGION NORD PAS-DE-CALAIS POUR DES ACTIONS D'ANIMATION RELATIVES A L'ORQUE DE GUINES» n°12-I-006**

*est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.*

*C.f. délibération modifiée pour prise en compte de la décision de la CPI :*

*La Commission Permanente des Interventions du 24 février 2012 s'exprime favorablement à l'unanimité pour le report du dossier de l'ORQUE Nord Audomarois pour la prochaine Commission Permanente des Interventions du 25 mai 2012.*

*Le refus de participation financière est maintenu concernant l'ORQUE de Guines.*

*La délibération*

**«REFUS DE PARTICIPATION FINANCIERE A LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L' AISNE POUR UNE ACTION D'ANIMATION RELATIVE A UN RESEAU DE FERMES DE DEMONSTRATION» n°12-I-007**

*est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.*

Les 2 dossiers présentés pour avis de la CPI :

- DOSSIER N° 13886 : Chambre d'Agriculture de la Région Nord Pas de Calais
- DOSSIER N° 13893 : Chambre d'Agriculture de la Somme

pour des actions relevant de l'axe 2 de la convention cadre « mettre en œuvre un programme de recherche et d'expérimentations » (expérimentations 2012).

Montant total de participations financières de l'Agence pour les deux dossiers : 36 394 €.

Ces deux dossiers sont présentés pour avis puis décision du CA car la délibération programme de référence du IXème Programme d'Intervention n'aborde pas la question des expérimentations en agriculture.

**Ces dossiers pollutions diffuses présentés pour avis de la CPI et décision du CA font l'objet d'une présentation détaillée en annexe point n°2.2. « Délibérations soumises à décision du Conseil d'Administration ».**

Monsieur le Vice-Président SCHEPMAN demande si des remarques sont à exprimer sur ces deux dossiers présentés à avis de la CPI avant décision du Conseil d'Administration.

Aucune remarque.

Il procède au vote de la délibération correspondante.

***La délibération «POLLUTIONS DIFFUSES» n°12-A -...  
reçoit l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Permanente des Interventions.***

### 5.3 - PARTICIPATIONS FINANCIERES A L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE (LIGNE 9185)

**Monsieur LABRUNE** présente le dossier soumis à décision de la Commission concernant l'agriculture biologique en référence au point n° 5.3. du dossier de séance.

Le dossier est porté par l'association « Agriculture Biologique en Picardie » (ABP) et a pour objet la mise en place d'une animation territoriale eau et agriculture en 2012.

Montant total de participation financière de l'Agence pour ce dossier : 68 602 €.

**Monsieur LABRUNE** précise qu'une demande à objet similaire ne sera pas portée pour le Nord Pas-de-Calais en 2012 puisque la demande adoptée en 2011 portait déjà sur les années 2011 et 2012.

**Monsieur DEMAREST** demande comment s'organise la répartition de la participation financière entre l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie étant donné que l'ABP intervient sur l'ensemble de la Picardie et que le bassin Artois-Picardie n'est concerné que pour un faible pourcentage de territoire dans l'Aisne et l'Oise.

→ **Monsieur LABRUNE** confirme que les deux Agences de l'Eau sont sollicitées à hauteur de 40% pour une répartition des actions bien identifiées pour chaque bassin.

Le programme d'actions est cohérent pour l'ensemble du territoire de Picardie ; en revanche, les actions spécifiques au bassin Seine-Normandie ne bénéficieront pas de financements de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

Il précise qu'habituellement les dossiers de soutien à l'agriculture biologique sont soutenus par l'Agence à hauteur de 70%. Pour ce dossier particulier, la part de financement est à hauteur de 40%.

→ **Monsieur VALIN** précise que certains coûts unitaires (notamment pour les journées débats) ont été plafonnés.

Un effort de cohérence a été apporté dans le système de financement.

**Monsieur CELLIEZ** exprime sa satisfaction face à ce type d'action de soutien à l'agriculture biologique. Il souhaite que ce genre d'initiative puisse se développer dans le bassin.

**Monsieur le Vice-Président SCHEPMAN** demande si d'autres remarques sont à exprimer sur ce dossier présenté à décision de la CPI.

Aucune autre remarque.

Il procède au vote de la délibération correspondante.

JS

OT

## La délibération

### «SOUTIEN A L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE» n°12-I-008

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

## 6 - EAU POTABLE

Madame VALLÉE, en référence au point n°6 du dossier de séance, présente la situation des engagements de la ligne « protection de la ressource » et les demandes de participations financières soumises à décision ou avis de la Commission.

Monsieur BERNARD présente la demande d'autorisation de signature par le Directeur Général de l'Agence de l'accord-cadre de coopération entre le BRGM et l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

### 6.1 - SITUATION DES ENGAGEMENTS

La dotation 2012 de la ligne 923 relative à la protection de la ressource est de 3 M€ répartie en 3 sous lignes :

- sous ligne 9230 ressource en eau souterraine pour 1,6 M€,
- sous ligne 9231 ressource en eau superficielle pour 0,4 M€,
- sous ligne 9232 acquisitions foncières pour 1 M€.

3 dossiers sont présentés à décision de la Commission sur la sous ligne 9230 ressource en eau souterraine pour un montant de 361 140 €.

Il restera à engager 1,239 M€ sur cette sous ligne et 2,639 M€ sur la ligne protection de la ressource en eau.

### 6.2 - PARTICIPATIONS FINANCIERES EN FAVEUR DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU (LIGNE 923)

Madame VALLÉE présente les 3 dossiers soumis à décision de la Commission concernant la protection de la ressource en eau en référence au point n° 6.2. du dossier de séance.

SS  
OT

**Les 3 dossiers présentés pour décision de la CPI :**

maître d'ouvrage	objet	Montant retenu	participation		
			type	taux	montant
SIEP du Santerre	Réhabilitation des forages de POTTE (sécurisation des têtes de puits et surélévation des accès pour éviter les infiltrations)	48 550 €	S	70%	33 985 €
SIZIAF (Zone Industrielle Artois Flandres)	Mise en conformité des réseaux d'assainissement dans le périmètre rapproché du captage de Douvrin	406 544* €	S	70%	284 580 €
SIAEP Vallée du Bléquin	Réalisation d'un DTMP sur le captage de Nielles les Bléquin	60 822	S	70%	42 575
<b>total PF présentées</b>					<b>361 140 €</b>

\* Montant total des travaux : 2 100 000 €HT dont 406 544 €HT liés à la protection en lien avec l'arrêté de DUP

Montant total de participations financières de l'Agence pour les 3 dossiers : 361 140 €.

Monsieur le Vice-Président SCHEPMAN procède au vote de la délibération correspondant aux 3 dossiers soumis à décision de la Commission.

**La délibération**

**«PROTECTION DE LA RESSOURCE EAUX SOUTERRAINES» n°12-I-009**

**est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.**

**6.3 - ACCORD CADRE DE COOPERATION ENTRE LE BRGM ET L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE**

Monsieur BERNARD présente la demande d'autorisation de signature par le Directeur Général de l'Agence de l'accord-cadre de coopération entre le BRGM et l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

La demande est soumise à avis de la Commission et décision du Conseil d'Administration.

La Commission Permanente des Interventions du 24 février 2012 apporte son avis favorable à l'unanimité pour la signature de cet accord cadre.

La délibération correspondante est présentée au Conseil d'Administration.

SS

OT

Ce dossier présenté pour avis de la CPI et décision du CA fait l'objet d'une présentation détaillée en annexe point n°2.2. « Délibérations soumises à décision du Conseil d'Administration ».

**Monsieur le Vice-Président SCHEPMAN** demande si des remarques sont à exprimer sur ce dossier présenté à l'avis de la CPI avant décision du Conseil d'Administration.

→ **Monsieur MOSSMANN**, représentant le BRGM, explique que le modèle de convention présenté est de la même forme que celui conclu avec les autres Agences de l'Eau.

L'objectif pour le BRGM est d'afficher au niveau de ses tutelles ses programmes de recherches entrepris avec ses partenaires.

→ **Monsieur DEMAREST** demande si les résultats des études réalisées seront diffusés à terme et si le monde agricole sera associé.

→ **Monsieur MOSSMANN** explique que les études s'inscrivent dans une démarche à long terme. Les résultats sont rendus publics.

**Monsieur DEMAREST** fait remarquer que les premiers plans d'actions agricoles risquent d'être mis en œuvre avant la fin des études.

Il restera cependant d'autres démarches de protection des captages à entreprendre.

Monsieur DEMAREST insiste sur l'importance de mettre en œuvre les études et recherches pour bien comprendre notamment les systèmes de migration de nitrates dans les eaux souterraines.

→ **Monsieur MOSSMANN** confirme que l'intérêt du projet sera de permettre d'améliorer, d'optimiser et d'adapter les plans d'actions en fonction de l'évolution des connaissances.

L'approche du BRGM, qui le différencie clairement d'un bureau d'études, est d'augmenter la connaissance et la mettre à disposition des différents acteurs en ayant besoin.

**Monsieur le Vice-Président SCHEPMAN** procède au vote de la délibération correspondante.

### **La délibération**

**« ACCORD CADRE DE COOPERATION ENTRE LE BRGM ET L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE » n°12-A -...**

**reçoit l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Permanente des Interventions.**

SS  
OT

## 7 - AMENAGEMENT DES MILIEUX NATURELS AQUATIQUES

Monsieur JOURDAN en référence au point n°7 du dossier de séance, présente la situation des engagements de la ligne 924 « restauration et gestion des milieux aquatiques » et les demandes de participations financières soumises à décision de la Commission.

Monsieur JOURDAN informe au préalable les membres de la Commission sur le Plan National d'Actions sur les zones humides et sur le Grand prix « zones humides en milieu urbanisé ».

Deux collectivités du bassin Artois-Picardie ont été primées sur 8 au niveau national.

Il s'agit de la commune de Condette (62) lauréate du prix « biodiversité en milieu urbanisé » et de la communauté d'agglomération de Saint Omer (62) lauréate du prix « démarche de planification ».

En complément, parmi les 32 réponses reçues au niveau national

- 1 nominé dans la catégorie « Restauration de sites industriels », Agglomération Maubeuge Val de Sambre (Les Marpiniaux),
- 1 collectivité encouragée, Lille Métropole Communauté Urbaine (Requalification écologique des marais de la Canteraine, projet en cours).

### 7.1 - SITUATION DES ENGAGEMENTS (LIGNE 924)

La dotation 2012 de la ligne 924 relative à la restauration et la gestion des milieux aquatiques est de 11 M€ et comporte 5 sous lignes :

- sous ligne 9243 gestion intégrée pour 4,4M€,
- sous ligne 9244 gestion des crues / inondations pour 2,3 M€,
- sous ligne 9240 entretien écologique pour 2 M€,
- sous ligne 9241 sédiments toxiques pour 1,4M€,
- sous ligne 9242 érosion pour 0,9 M€.

3 dossiers sont présentés à décision de la Commission sur la sous ligne gestion intégrée pour un montant de 295 617 €.

Il restera à engager 4 104 383 € sur cette sous ligne et 10 704 383 € sur la ligne globale relative à la restauration et la gestion des milieux aquatiques.

JS

OT

## 7.2 - PARTICIPATIONS FINANCIERES EN FAVEUR DE LA GESTION INTEGREE DES MILIEUX AQUATIQUES

Monsieur JOURDAN présente les 3 dossiers soumis à décision de la Commission concernant la gestion intégrée des milieux aquatiques en référence au point n° 7.2. du dossier de séance.

### Les 3 dossiers présentés pour décision de la CPI :

maître d'ouvrage	nature de l'opération	montant total de l'opération*	Taux	participation financière (€)
Conservatoire des sites naturels de Picardie	Programme d'opérations de restauration écologique sur 12 zones humides du Département de la Somme d'une superficie de 564,56 ha au titre de l'année 2012	185 166 € TTC	S 80	148 132
Conservatoire des sites naturels de Picardie	Programme d'opérations d'entretien écologique sur 16 zones humides du Département de la Somme d'une superficie de 635,47 ha, au titre de l'année 2012	295 404 € TTC	S 31	91 575
Fédération Départementale des Chasseurs de la Somme	Programme de restauration de 3 bassins situés sur la Commune de Grand-Laviers d'une superficie de 40 ha, sur une période de 3 ans (2011/2013)	(211 736 € TTC) 130 054 € TTC*	S 42,99	55 910
<b>Total PF présentées</b>				<b>295 617</b>

Montant total de participations financières de l'Agence pour les 3 dossiers : 295 617 €.

En réponse à Monsieur DEMAREST, Monsieur JOURDAN explique que les taux de participation financière appliqués (31% pour le Conservatoire des sites naturels de Picardie et 42,99 % pour la Fédération Départementale des Chasseurs de la Somme) se réfèrent aux coûts plafonds.

Concernant le taux de subvention appliqué pour le dossier de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Somme, il s'inscrit également dans le cadre du Plan Somme comprenant un plan de financement à plusieurs co-financeurs. L'Agence s'appuie quant à elle sur les résultats d'appels d'offres, ce qui explique ce taux très précis.

Monsieur RAOULT évoque le dossier de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Somme. Il demande qui est propriétaire des 40 hectares de zones humides.

→ Monsieur JOURDAN explique que ces 40 hectares de zones humides sont la propriété de la Fédération. Il s'agit d'une réserve intégrale de chasse et de faune sauvage. La Fédération en assure l'entretien.

→ Monsieur RAOULT se félicite de cette situation qui marque un tournant par rapport au passé et pourrait s'avérer exemplaire pour d'autres milieux humides du bassin.

→ Monsieur DEMAREST explique que Monsieur Yves BUTEL, Président de la Fédération

Départementale des Chasseurs de la Somme et ancien membre des Instances de Bassin, est un fervent défenseur des milieux humides.

Monsieur le Vice-Président SCHEPMAN procède au vote de la délibération correspondant aux 3 dossiers soumis à décision de la Commission.

### La délibération

#### «GESTION INTEGREE DES MILIEUX AQUATIQUES» n°12-I-010

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

### 8 - PLANIFICATION

Monsieur COURTECUISSÉ en référence au point n°8 du dossier de séance, présente la situation des engagements de la ligne 929 « planification et gestion à l'échelle du bassin et des sous bassins » et les demandes de participations financières soumises à décision ou avis de la Commission.

#### 8.1 - SITUATION DES ENGAGEMENTS

La dotation 2012 de la ligne 929 relative à la planification et la gestion à l'échelle du bassin et des sous-bassins est de 0,700 M€ et comporte 3 sous lignes.

Ligne 929	929	Sous ligne 9290	Sous ligne 9291	Sous ligne 9292
Planification et gestion à l'échelle du bassin et des sous-bassins	TOTAL	Elaboration et suivi des SAGE	Appui à la gestion concertée	Suivi des SDAGE
Dotation annuelle 2012	700 000,00 €	200 000,00 €	500 000,00 €	0,000
Dotation au 20/02/2012	700 000,00 €	368 500,00 €	300 000,00 €	31 500,000
Décisions du Directeur au 20/02/2012	18 550,00 €	18 550,00 €	0,00 €	0,000
Dossiers soumis à la décision ou avis de la CPI du 24/02/2012	259 660,40 €	228 201,00 €	0,00 €	31 459,400
Total des engagements au 20/02/2012	278 210,40 €	246 751,00 €	0,00 €	31 459,400
Solde	421 789,60 €	121 749,00 €	300 000,00 €	40,600
% d'engagement	39,74%	66,96%	0,00%	99,87%

4 dossiers sont présentés à décision de la Commission sur la sous ligne 9290 « élaboration et suivi de SAGE » pour un montant de 228 201€.

1 dossier est présenté à l'avis de la Commission et décision du Conseil d'Administration sur la sous ligne 9292 « suivi des SDAGE » pour un montant de 31 459, 40€.

## 8.2- PARTICIPATIONS FINANCIERES EN FAVEUR DE L'ELABORATION ET DU SUIVI DE SAGE

Monsieur COURTECUISSÉ présente les 4 dossiers soumis à décision de la Commission concernant l'élaboration et le suivi de SAGE en référence au point n° 8.2. du dossier de séance.

### Les 4 dossiers présentés pour décision de la CPI :

Maître d'ouvrage	Nature de l'opération	Coût de l'opération	Montant finançable	Taux	Participation financière (€)
Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique du Bassin de la Somme (AMEVA)	Renouvellement de l'animation du SAGE de la Somme Aval	54 660 € TTC	52 926 € TTC	S60% de 50 326 €	30 195 €
				SF	2 600 €
Escaut Vivant	Mission d'animation du SAGE de l'Escaut	123 125 € TTC	41 100 € TTC	S70% de 37 500 €	26 250 €
				SF	3 600 €
Lille Métropole Communauté Urbaine	Réalisation de l'étude d'état initial et de diagnostic du SAGE Marque-Deûle	221 260 € TTC	221 260 € TTC	S60% de 221 260 €	132 756 €
Institution Interdépartementale Nord Pas de Calais pour l'Aménagement de la Vallée de la Sensée	Animation du SAGE de la Sensée	52 500 € TTC	44 800 € TTC	S70% de 28 000 €	28 000 €
				SF	4 800 €
Total PF présentées					228 201 €

SF : Subvention Forfaitaire  
S : Subvention

Montant total de participations financières de l'Agence pour les 4 dossiers : 228 201 €.

Monsieur le Vice-Président SCHEPMAN fait remarquer que le Conseil Général du Nord participe financièrement à plusieurs des dossiers présentés.

Monsieur HUBERT note que les 4 dossiers vont consommer près de 67% de la sous ligne 9290 « élaboration et suivi des SAGE ».

Il demande si cette situation risque de bloquer le financement d'autres dossiers à venir et si la sous ligne devra être augmentée.

IS  
OT

→ **Madame AUBERT** explique que cet engagement n'a pas de raison de bloquer d'autres financements futurs.

→ **Madame MARTIN** explique que des transferts de dotation entre sous lignes pourront être envisagés le cas échéant si besoin.

→ **Monsieur THIBAUT** confirme que l'Agence fera en sorte de pouvoir abonder le financement des SAGE, outils de déclinaison du SDAGE et de la politique de l'eau au niveau local.

**Monsieur le Vice-Président SCHEPMAN** procède au vote de la délibération correspondant aux 4 dossiers soumis à décision de la Commission.

### *La délibération*

#### **«ELABORATION ET DE SUIVI DE SAGE» n°12-I-011**

**est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.**

### **8.3- ENGAGEMENT COMPLEMENTAIRE POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN MODELE DE SIMULATION DE LA QUALITE DES EAUX DE SURFACE DU BASSIN ARTOIS-PICARDIE**

**Monsieur COURTECUISSÉ** présente le dossier soumis à l'avis de la Commission et décision du Conseil d'Administration concernant l'engagement complémentaire pour la mise en œuvre d'un modèle de simulation de la qualité des eaux de surface du Bassin Artois-Picardie (Pégase) en référence au point n° 8.3. du dossier de séance.

Il est proposé au Conseil d'Administration de l'Agence d'accorder l'engagement complémentaire pour la mise en œuvre du modèle Pégase, soit un montant de 31 459,40 €.

La Commission Permanente des Interventions du 24 février 2012 apporte son avis favorable à l'unanimité pour ce dossier.

Ce dossier présenté pour avis de la CPI et décision du CA fait l'objet d'une présentation détaillée en annexe point n°2.2. « Délibérations soumises à décision du Conseil d'Administration ».

**Monsieur le Vice-Président SCHEPMAN** demande comment s'organise la coordination entre Agences autour de ce modèle Pégase.

→ **Monsieur COURTECUISSÉ** explique que des réunions inter-Agences régulières s'organisent

IS  
OT

autour du modèle Pégase. Le modèle est constamment en évolution. Il est utile également dans le cadre des rapportages auprès de l'Europe.

En réponse à Monsieur DEMAREST, Monsieur COURTECUISE confirme que le principe du modèle est de récupérer tous les types de rejets et pressions exercés sur le réseau hydrographique.

→ Monsieur THIBAUT explique que les pollutions diffuses sont prises en compte de façon théorique avec l'utilisation de coefficients.

Monsieur le Vice-Président SCHEPMAN souligne l'utilité d'un tel modèle.

Monsieur le Vice-Président SCHEPMAN procède au vote de la délibération correspondante.

### **La délibération**

**«SUIVI DES SDAGE UNIVERSITE DE LIEGE» n°12-A -...**

**reçoit l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Permanente des Interventions.**

Monsieur le Vice-Président SCHEPMAN, avant de clore la séance, rappelle aux membres de la Commission la tenue prochaine du 6<sup>ème</sup> Forum Mondial de l'Eau qui se tiendra à Marseille du 12 au 17 mars 2012.

L'Agence sera particulièrement impliquée notamment au travers de la mise en place du Parlement Mondial de la Jeunesse pour l'Eau (PMJE) et des sessions officielles et événements parallèles du Pavillon France.

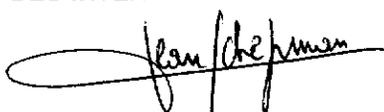
Monsieur le Vice-Président SCHEPMAN souligne qu'il rêve d'une organisation mondiale sur l'eau qui œuvre pour la paix entre les peuples.

Il annonce enfin la tenue d'une Conférence Régionale de l'agriculture biologique le 14 mars 2012 de 9h00 à 17h00 au siège du Conseil Régional Nord Pas-de-Calais

Il remercie les membres de la commission et clôt la séance à 11 h 45.

La prochaine Commission Permanente des Interventions aura lieu le 25 mai 2012.

LE VICE-PRÉSIDENT  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DES INTERVENTIONS



Jean SCHEPMAN

LE DIRECTEUR GENERAL  
DE L'AGENCE



Olivier THIBAUT

SS

OT